

## **BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Permis d'aménager déposé par la SCEA Domaine du Soleilla pour la restructuration de trois bâtiments en extension de l'hôtel existant du château l'Hospitalet sis Route de Narbonne-Plage.

### **1. Contexte réglementaire**

La mise à disposition du permis d'aménager sur la commune de Narbonne pour la restructuration de trois bâtiments en extension de l'hôtel existant du château l'Hospitalet déposé par la SCEA Domaine du Soleilla est issue des dispositions des articles L 121-24 et R 121-6 du code de l'urbanisme, qui prévoient la mise à disposition du public, préalablement à leur autorisation, pendant une durée d'au moins quinze jours, des projets portant sur des aménagements situés dans les espaces remarquables des communes littorales qui ne sont pas soumis à enquête publique.

La mise à disposition du public s'est déroulée du 22 février 2021 au 08 mars 2021 inclus.

Le public a préalablement été informé par arrêté portant mise à disposition du public, qui a été affiché à compter du mercredi 10 février 2021 et pendant toute la durée de la mise à disposition du public :

- Au siège de la mairie de Narbonne ainsi qu'aux endroits habituellement réservés à cet effet;
- Sur le lieu où est projetée l'implantation de l'aménagement, dans des conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné;
- Sur le site de la Ville de Narbonne.

Du 22 février 2021 au 08 mars 2021 inclus, le dossier de permis d'aménager ainsi que les avis émis par les services extérieurs recueillis dans le cadre de l'instruction du permis ont été mis à disposition du public sur le site internet de la Ville de Narbonne à l'adresse suivante : <https://www.narbonne.fr/participation-du-public>

Le public a pu formuler ses observations à compter du 22 février 2021 et jusqu'au 08 mars 2021 inclus, par voie électronique, à l'adresse suivante : [urbanisme@mairie-narbonne.fr](mailto:urbanisme@mairie-narbonne.fr)

L'article L121-24 du code de l'urbanisme précise l'obligation de réaliser un bilan de cette mise à disposition du public.

## 2. Site et enjeux du projet

L'opération concerne la restructuration de trois bâtiments existants en 12 chambres et un spa en extension de l'hôtel du château de l'Hospitalet, consistant plus précisément au réaménagement intérieur des locaux, à la réfection des façades extérieures et à la modification des menuiseries, à l'aménagement paysager et à la création de cheminements piétons aux abords des bâtiments.

Le projet est situé en Espaces Remarquables et Caractéristiques du Littoral ainsi qu'en Site Classé du Massif de la Clape. Il est situé également au sein des espaces naturels suivants : ZSC « Massif de la Clape », ZPS « Montagne de la Clape », espace identifié dans l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles et dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

## 3. Synthèse des avis émis par voie électronique

Lors de la mise à disposition du public, du 22 février 2021 au 08 mars 2021 inclus :

Aucun avis n'a été déposé par voie électronique, à l'adresse : [urbanisme@mairie-narbonne.fr](mailto:urbanisme@mairie-narbonne.fr)

Fait à Narbonne, le

24/3/21



**Maître Didier MOULY**

Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne

PJ : Certificat d'affichage

**Direction Générale des Services Techniques**  
**Direction de l'Urbanisme**

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

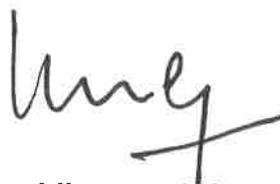
Je soussigné, Maître Didier MOULY, Maire de Narbonne, Président du Grand Narbonne, certifie avoir procédé à l’affichage, sur les panneaux de l’Hôtel de Ville, des mairies annexes (Mairie Annexe de Baliste, Maison des Services de Saint-Jean Saint-Pierre, Mairie Annexe de Narbonne-Plage) et des Services Techniques municipaux, prévus à cet effet, de l’arrêté portant mise à disposition du public du dossier de demande de permis d’aménager n°011 262 20 N0019 relatif au :

Projet de restructuration de trois bâtiments en 12 chambres et un spa en extension de l’hôtel existant du château l’Hospitalet sur un terrain sis Route de Narbonne-Plage à Narbonne.

Cet arrêté a été affiché à compter du mercredi 10 février 2021 et pendant toute la durée de la mise à disposition du public, qui s’est déroulée du 22 février 2021 au 08 mars 2021 inclus.

Fait à Narbonne, le

24/3/21



**Maître Didier MOULY**  
Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne